



## EXTRAIT DU PROCES - VERBAL

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°26

COMMUNE DE WANDIGNIES-HAMAGE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Douai

Canton de Marchiennes

L'an deux mil vingt-six, le 29 Avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Wandignies-Hamage s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M.Jean-Michel SIECZKAREK

Maire, après convocation légale.

Convocation en date du 20 avril 2026.

De membres en exercice : 15

De présents : 14

De Votants : 15

Etaient présents : JM.SIECZKAREK – M.BRASSART - JM.KAZMIERCZAK - D.FLEURQUIN – S.MANCHE – E.FRISON – G.DELASSUS – P.PLUMECOCQ – A.RATAJSKI – M.LUPESCOU – J.RICQUIER – A.BAERT - C.BRUYERE - O.BOUSSMAERE

Etaient absents excusés : M.PILLOT (procuration à J.RICQUIER) .

Madame Marcelle BRASSART a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Avis sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome**

Par courrier du 20 décembre 2022, le Préfet de Nord sollicité par la Région des Hauts-de -France, a saisi le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires pour missionner l'IGEDD sur le projet des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome.

Lors de sa visite les 18 et 19 avril 2023, l'IGEDD a émis un avis favorable sur l'opportunité de classer les secteurs pavés de la course cycliste du Paris-Roubaix. Sur le choix du critère de classement, l'IGEDD estime que le critère historique est le plus pertinent à mobiliser. Elle insiste sur la dimension inédite au niveau national de ce classement qui porterait pour la première fois sur un événement sportif plus que centenaire, très ancré dans l'imaginaire collectif et l'histoire du territoire, soulignant aussi certaines dimensions sociales, culturelles et économiques liés à cette course (histoire des mineurs, de l'industrie du textile et du cyclisme).

Le Préfet a demandé aux services de la DREAL d'engager la démarche de classement en commençant par la réalisation d'une étude, nécessaire pour confirmer l'intérêt et la pertinence du classement, pour établir un périmètre cohérent à la parcelle et des orientations de gestion partagées.

Un 1<sup>er</sup> COPIL réuni le 13 octobre 2023, rassemblant les collectivités locales (communes et département) propriétaires des secteurs pavés empruntés par les dernières éditions de la course de Paris-Roubaix, les EPCI, la société organisatrice de la course (ASO), l'association des Amis de Paris-Roubaix, les services de l'Etat concernés, a permis de présenter les grandes lignes de la politique des sites, l'échéancier et la gouvernance envisagée pour ce nouveau projet de classement et le cahier des charges de l'étude de classement.

Un 2<sup>ème</sup> COPIL réuni le 07 mai 2024, a permis de présenter la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude de classement : le diagnostic paysager et historique. A cette occasion, il a été demandé aux collectivités de réagir sur une liste de secteurs pavés potentiellement classables.

Un 3<sup>ème</sup> COPIL réuni le 10 septembre 2024, a permis de valider la liste des secteurs pavés proposés pour le classement et de présenter les objectifs, les critères de classement et le principe retenu concernant la définition du périmètre à la parcelle.

Un 4<sup>ème</sup> COPIL réuni le 17 décembre 2024, a permis enfin de présenter le plan de gestion et de valorisation du futur site classé, en présence notamment de la chambre d'agriculture.

Sur les 134 secteurs pavés recensés et empruntés par la course depuis 1968, 54 secteurs pavés ont été retenus étant pour le périmètre de classement. Le vélodrome André PETRIEUX, qui accueille

l'arrivée de la course à Roubaix, ainsi que le Pont Gibus ont également été retenus dans le classement comme éléments indissociables de la course.

Suite à l'étude de classement menée en 2024, la procédure de classement se poursuit par la consultation locale.

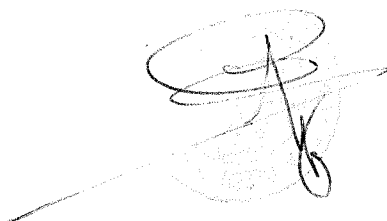
Il est attendu de la commune un avis sur l'instauration de cette servitude d'utilité publique, mais aussi son avis en qualité de propriétaire de parcelles dans le périmètre du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de classement des secteurs de Paris-Roubaix et son vélodrome.

Fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a long horizontal stroke extending to the left.